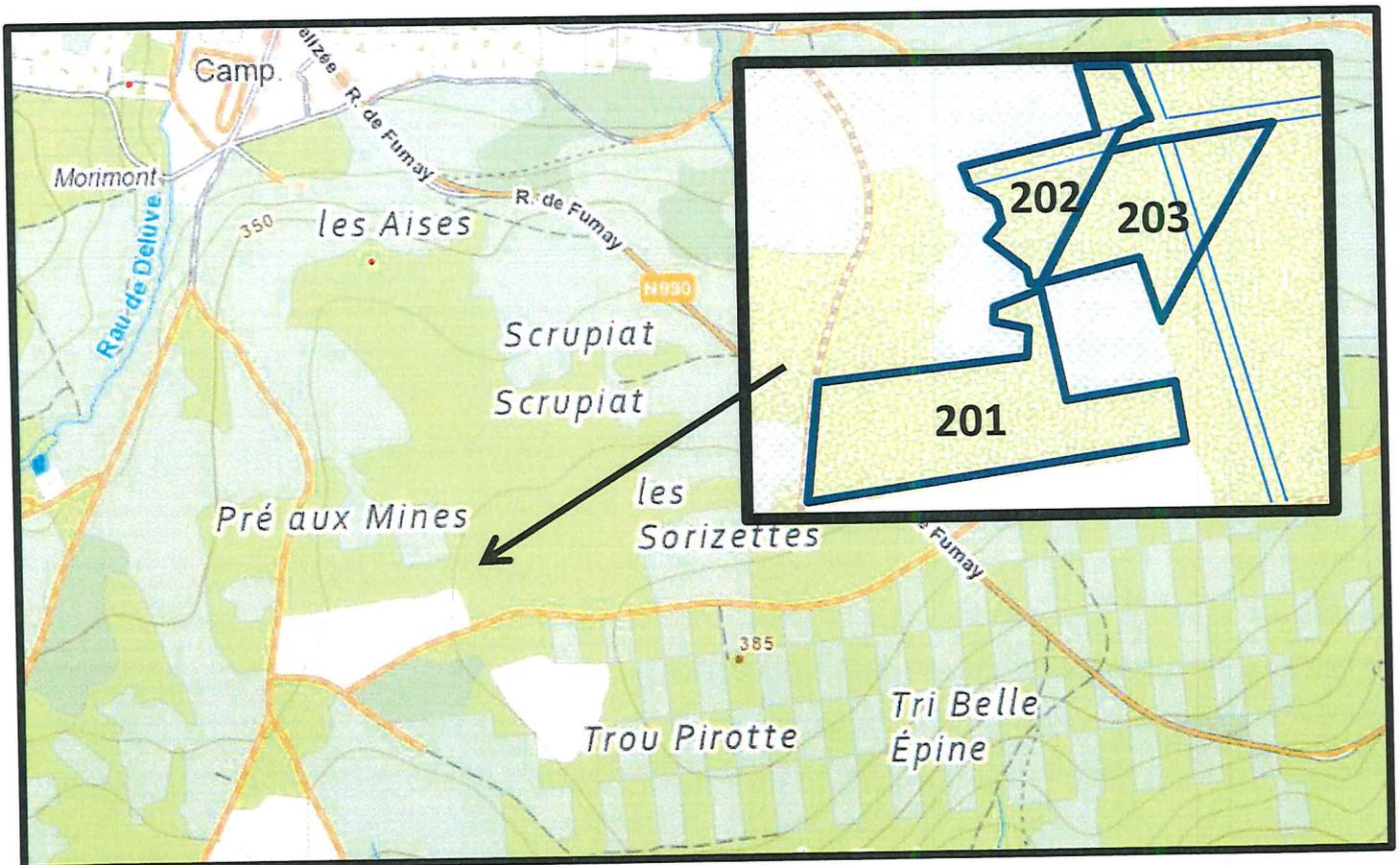


Oignies Sud : « La Sorizette » parts n°201 à 203

Conditions générales

- > Ouverture de cloisonnements (« couloirs » d'exploitation matérialisés par des traits roses) + récolte de chênes secs ;
- > **Seuls** les bois griffés (cloisonnements uniquement) ou martelés (deux flaches opposées), sont délivrés;
- > Circulation interdite en dehors des cloisonnements;
- > Délais : façonnage : **30/04/2023**, débardage : **15/09/2023**;
- > Débardage interdit par temps humide;
- > Exploitation interdite les jours et veilles des battues.

Agent DNF: Nicolas Maurrene (0470/64.51.93.)

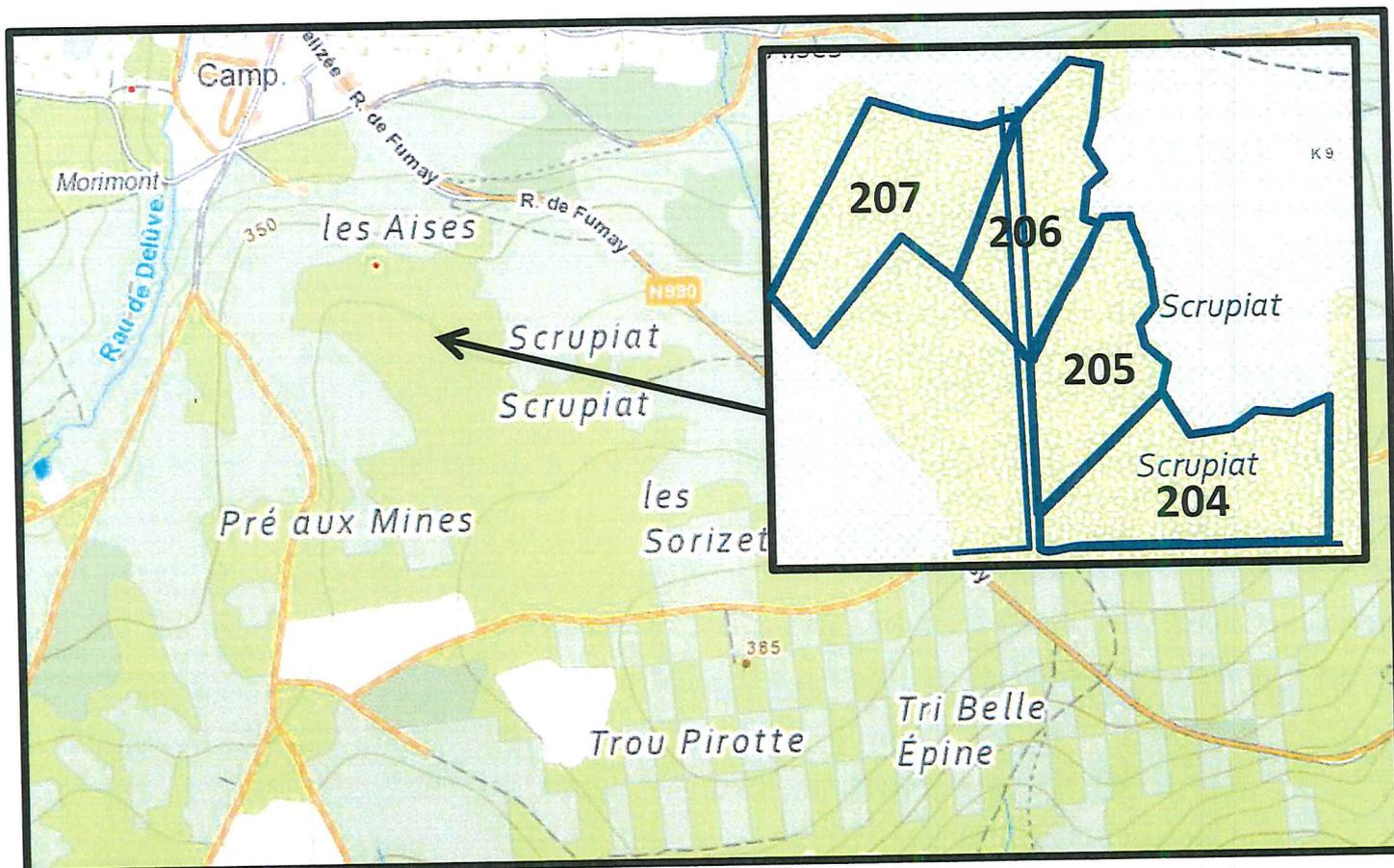


Oignies Sud : « Le Scrupiat » parts n°204 à 207

Conditions générales

- > Ouverture de cloisonnements (« couloirs » d'exploitation matérialisés par des traits roses) + récolte de chênes secs ;
- > **Seuls** les bois griffés (cloisonnements uniquement) ou martelés (deux flaches opposées), sont délivrés;
- > Circulation interdite en dehors des cloisonnements;
- > Délais : façonnage : 30/04/2023, débardage : 15/09/2023;
- > Débardage interdit par temps humide;
- > Exploitation interdite les jours et veilles des battues.

Agent DNF: Nicolas Maurrene (0470/64.51.93.)

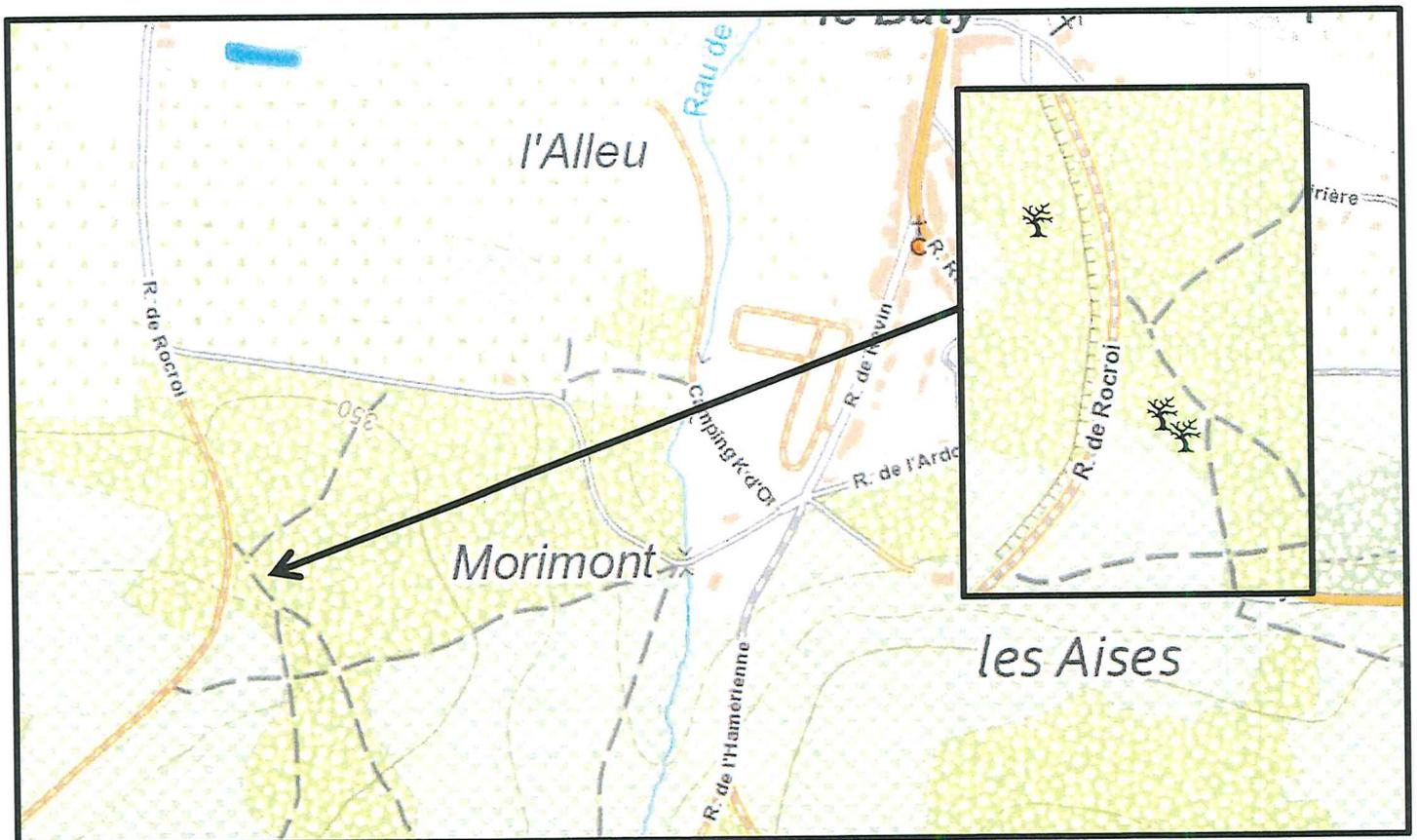


Oignies Sud : « Morimont » part n°208

Conditions générales

- > Part de bois composée de 2 gros hêtres dépérissants + quelques bois secs (1 chêne et 3 bouleaux);
- > Le nombre minimal de 20 stères n'est pas garanti pour cette part;
- > Abattage des deux hêtres en présence du forestier et/ou selon ses recommandations;
- > Délais : façonnage : 30/04/2023, débardage : 15/09/2023;
- > Débardage interdit par temps humide;
- > Exploitation interdite les jours et veilles des battues.

Agent DNF: Nicolas Maurenne (0470/64.51.93.)



Parts de Bois de LE Mesnil - Oignies

2022-2023

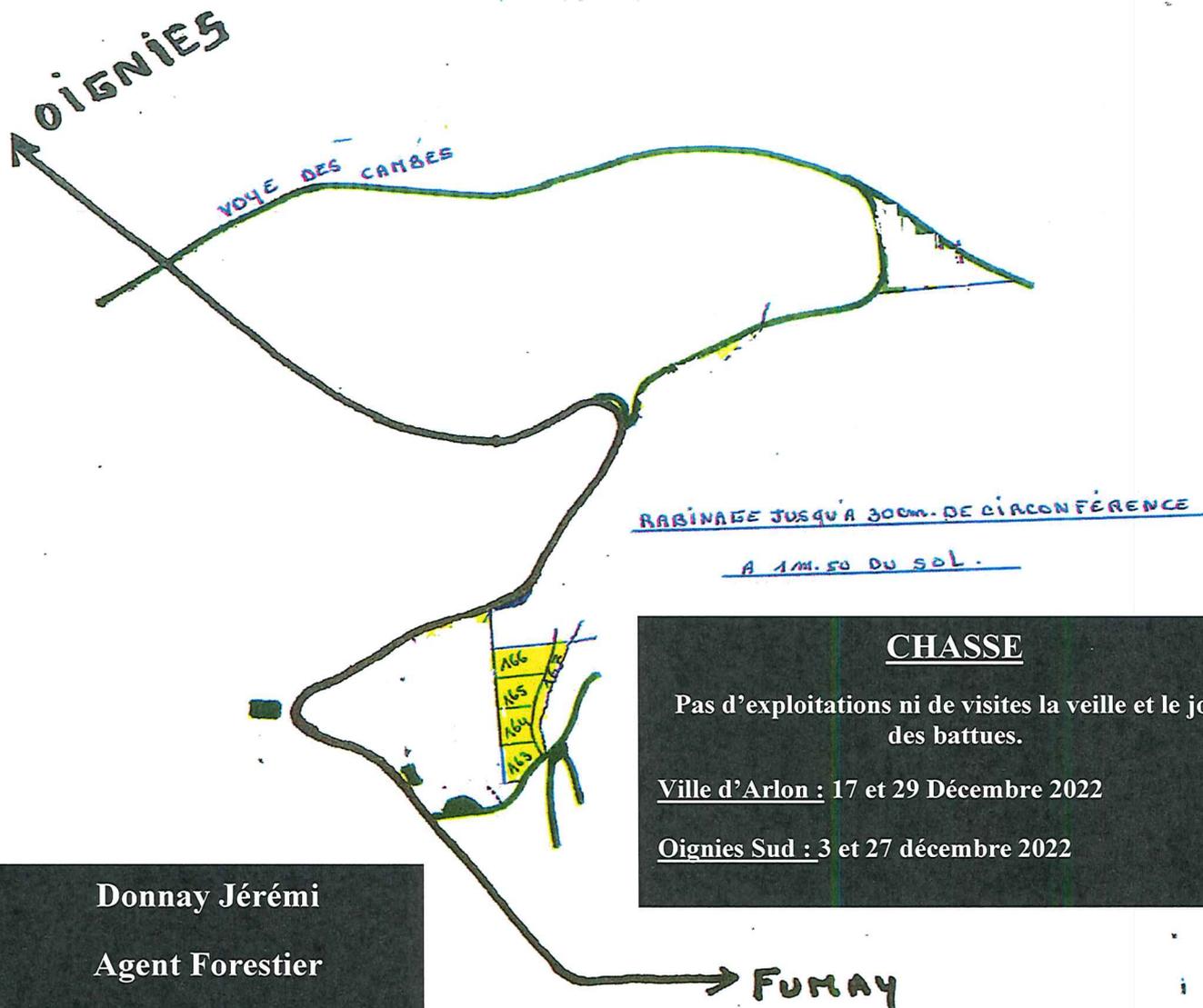
Parts n° 164 à 167

Trou Perrouche

Les souches seront rabattues au ras du sol
Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation
Les bois griffés en réserve et les bois ceinturés à la couleur sont réservés.

Conditions particulières :

Parts 164 à 167: Rabinage à 30cm à 1.5 m du sol



CHASSE

Pas d'exploitations ni de visites la veille et le jour des battues.

Ville d'Arlon : 17 et 29 Décembre 2022

Oignies Sud : 3 et 27 décembre 2022

Donnay Jérémi

Agent Forestier

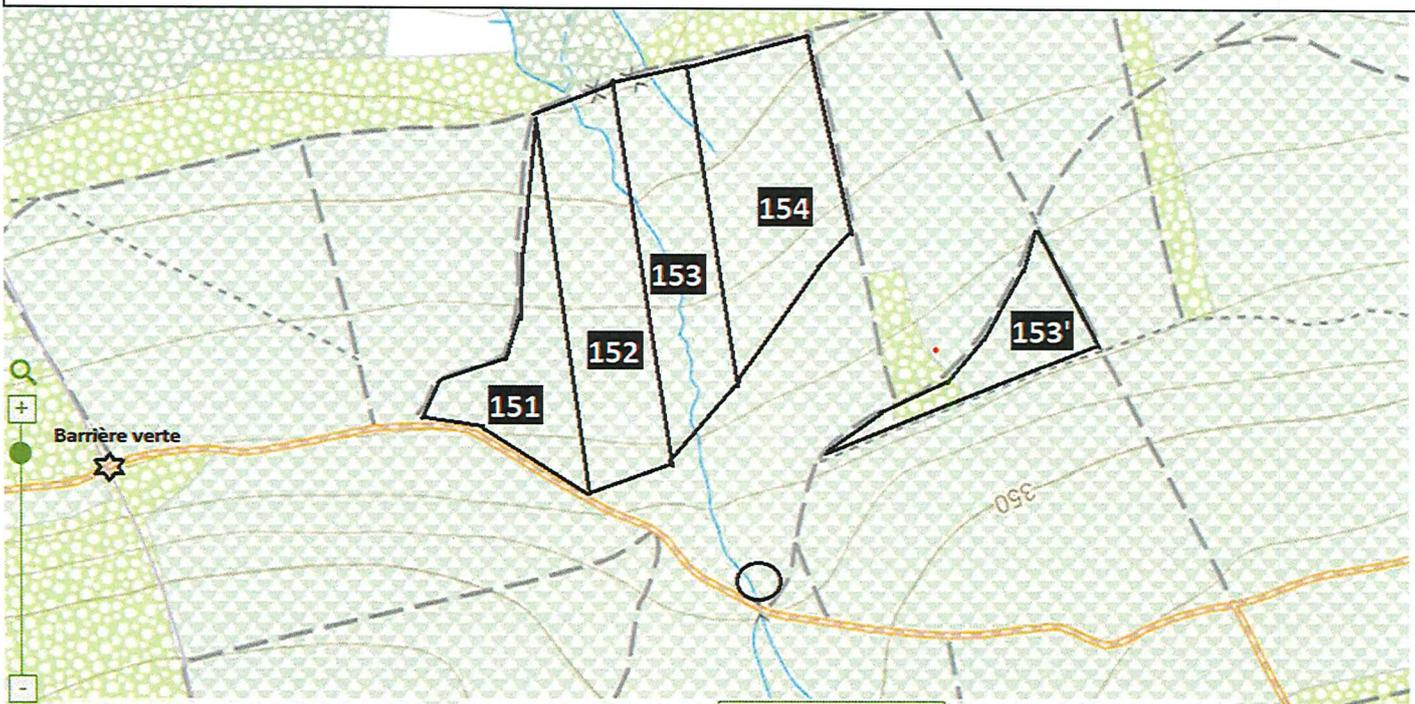
0470/ 22.47.64

Parts de Bois de
LE Mesnil - Oignies
2022-2023
Parts n° 151 à 154
Ville d'Arlon - Richelots

Les souches seront rabattues au ras du sol
Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation
Les bois griffés en réserve et les bois ceinturés à la couleur sont réservés.

Conditions particulières :

Parts 151 à 154: Rabinage à 30cm de circonférence dans le cloisonnement uniquement + bois griffés ou martelés.
Les cloisonnements à ouvrir sont marqués par de la couleur.



CHASSE

Pas d'exploitations ni de visites la veille et le jour des battues.

Le Mesnil : 30 Décembre 2022

Ville d'Arlon : 17 et 29 Décembre 2022

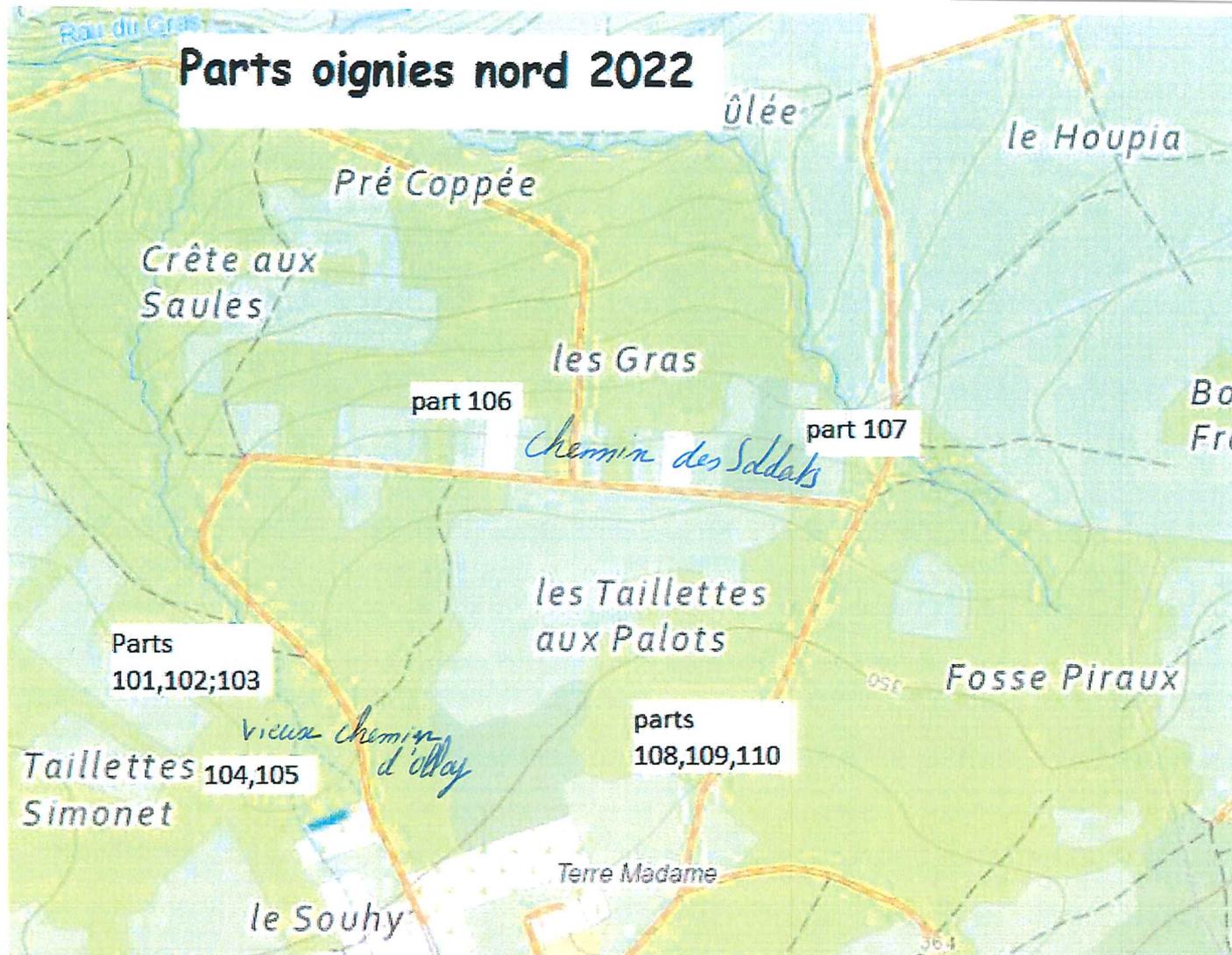
Oignies Sud : 3 et 27 décembre 2022

Donnay Jérémie

Agent Forestier

0470/ 22.47.64

Partis oignies nord 2022



Partis 101 à 105: ouverture de cloisonnements dans plantation hêtres.

Sont délivrés les bois martelés dans le cloisonnement délimité à la couleur ainsi que les bois martelés autour des arbres objectifs. Feu non autorisé

Part 106: Sont délivrés les bois martelés ainsi que la souille noisetier bouleau d'une circonférence à 1,5m inférieure à 25cm. Feu autorisé

Part 107: Sont délivrés les bois dont la circonférence à 1,5m est inférieure à 30cm ainsi que ceux marqués d'une griffe longitudinale. feu non autorisé dans la part

Partis 108,109,110: Ouverture de cloisonnements; Sont délivrés les bois dans le cloisonnement délimité à la couleur ainsi que les bois martelés à proximité. Souches abattues au plus bas, rémanents mis en tas, Feu non autorisé dans la part

Pour toutes les parts, les bois marqués de couleur sont réservés

Abattage avant le 1er mai, débardage avant le 15 septembre

